

8.3.2017

A8-0251/109

**Amendement 109**

◀Mylène Troszczynski, Matteo Salvini, Marcus Pretzell, Harald Vilimsky, Auke Zijlstra▶

au nom du groupe ENF

**Rapport**

**A8-0251/2016**

**Vicky Ford**

Contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes  
COM(2015)0750 – C8-0358/2015 – 2015/0269(COD)

**Proposition de directive**

–

*Proposition de rejet*

***Le Parlement européen rejette la proposition de la Commission.***

Or. fr

*Justification*

*Proposition inappropriée comme réponse à la menace terroriste. La directive en vigueur impose des exigences administratives suffisamment contraignantes. Les terroristes s'approvisionnent en armes à feu sur le marché noir qui prolifère au sein du marché intérieur. Lutter contre le trafic illégal n'est pas le but de la Commission, ni aborder l'absence de contrôle aux frontières liée à la libre circulation laissant une dangereuse liberté à tous criminels de pouvoir se déplacer sans être inquiétés.*